



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 2
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 mars 2019 de 20h00 à 22h00
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Kummer	x		
Vice-Président	S. Sidler	x		
Secrétaire	M. Zimmermann	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger		x	
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan		x	
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
Maire	P. Malek-Asghar	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	O. Enhas		x	
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 11 février 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Autorisation à la Fondation communale de Versoix-Samuel May pour acquérir la parcelle 5367, sise à l'avenue Adrien-Lachenal 15, à Versoix
5. Crédit de Frs 950'000.- destiné à la rénovation du terrain « A », la réfection du mur de tennis et la réfection du pare-ballons du terrain « C » du Centre Sportif de Versoix
6. Bouclements de crédits
7. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Sont excusés : Mme O. Enhas, MM. J.-C. Rothlisberger et C. Sudan.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

Le PV de la séance du 11 février 2019 est accepté par 20 oui et 4 abstentions d'usages (24 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Désignation d'un représentant de l'ACG au sein de la commission d'urbanisme ACG : Le Président signale que M. C. Lambert a été désigné représentant de l'ACG au sein de la commission de l'urbanisme durant la législature 2018-2023.

2.2 Décisions de l'ACG : Le Président signale que 4 communes se sont opposées à la décision de l'ACG concernant la subvention supplémentaire en faveur du Grand-Théâtre, ce qui ne remet toutefois pas en cause la décision de l'ACG.

2.3 Le Président signale que le vote concernant la nomination de la commission ad hoc relative au le plan directeur communal est reporté.

2.4 Sortie du Conseil municipal à Berne : Quelques photos de la sortie du CM au Palais Fédéral à Berne sont projetées sur grand écran.

2.5 Voyage du Conseil municipal les 17-18-19 mai 2019 : Le Président donne un certain nombre de détails sur l'organisation du voyage à Gérone.

2.6 Déplacement de la commission de l'urbanisme à Bâle : Le Président signale que la commission de l'urbanisme se rendra au Musée suisse de l'architecture pour visiter une exposition sur la thématique de la densification heureuse.

2.7 Repas des anciens Présidents du Conseil municipal (le 4 avril 2019) : Le Président signale que l'organisation de cet événement rencontre un beau succès.

2.8 Invitation du Genève Servette Hockey Club : Le Président a reçu une invitation du GSHC qui organise un match des élus le vendredi 5 avril suivi d'un repas. Informations disponibles sur extranet.

2.9 Rapport annuel Ecole & Quartier Le Président signale que le rapport annuel E&Q est disponible sur extranet.

2.10 Incivilités espaces de récupération : M. Marc Sanguinetti, adjoint au service TCEDD de la Ville de Versoix, rappelle par l'intermédiaire du Président qu'en cas de constat d'incivilités aux abords des espaces de récupération, les CM peuvent procéder à des dénonciations et lui envoyer des photos.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Malek-Asghar

M. Malek-Asghar tient tout d'abord à excuser Mme Enhas et lui souhaite un prompt rétablissement.

Après le décès durant l'hiver de M. Estier et M. Ramseyer, M. Malek-Asghar a la tristesse d'annoncer le décès de M. André Aladjem, pharmacien bien connu de toutes et tous. Ce sont des pages de l'histoire de Versoix qui se tournent. Une minute de silence est observée en mémoire des personnes décédées.

Promotion économique

M. Malek-Asghar signale l'organisation d'un petit déjeuner des entreprises mardi 26 mars 2019 à 7h45 au Boléro lors duquel toutes les entreprises versoisiennes ont été invitées. C'est l'occasion pour le CA de les rencontrer et pour elles de faire connaissance et de réseauter.

Festichoc

M. Malek-Asghar indique que le traditionnel Festichoc, 15^{ème} édition, se tiendra les 6 et 7 avril prochains. 35 chocolatiers sont d'ores et déjà annoncés. Un apéritif officiel est organisé le samedi à 11h30 sur invitation.

Finances

M. Malek-Asghar signale que les comptes 2018 de la Ville de Versoix pourront être bouclés de manière positive, ce qui confirme le sentiment communiqué lors de la présentation du budget 2019.

Bâtiments

M. Malek-Asghar signale que les travaux du site de Bon-Séjour se déroulent dans les temps comme prévu. Une journée « portes ouvertes » sera organisée le samedi 25 mai sous forme de présentation du bâtiment à la population. L'inauguration officielle suivra ultérieurement.

Marché

Le succès du Marché de Versoix continue à se confirmer avec le développement des activités de son boucher notamment. M. Malek-Asghar tient à remercier toutes les personnes qui sont la cheville ouvrière de ce projet.

M. Malek-Asghar est heureux de saluer la transition réussie des Imprimeries de Versoix suite à leur reprise avec beaucoup de dynamisme, ce qui va assurer la pérennité de cette entreprise et les emplois qui vont avec. Il remercie M. Schenker d'avoir présenté au Conseil administratif son successeur.

M. Lambert, Vice-Maire

Culture et communication

M. Lambert rappelle que l'exposition Roger Pfund reste ouverte jusqu'au 31 mars prochain.

Agenda :

31 mars : Concert en hommage à Joseph Kosma, Galerie du Boléro à 17h00

13 avril : Vernissage de l'exposition Les Artistes d'Ici, Galerie du Boléro à 18h00.

Urbanisme et Transports

M. Lambert annonce le retour de l'opération « Versoix roule » du 29 avril au 27 octobre, de 7h30 à 19h00.

Travaux

Les travaux du Bourg sont en cours avec la mise en place des bacs pour les arbres ainsi que les fouilles pour les Service Industriels.

La phase 2 des travaux de la route de Suisse arrive à bout touchant avec la pose du béton désactivé du 25 mars au 5 avril.

La phase 4 est toujours en cours avec des travaux importants au niveau des collecteurs importants. L'ouverture du quai en sens inverse du sens habituel devrait être opérationnelle dès le 1^{er} avril.

Dès le 1^{er} avril M. Lambert signale le démarrage des travaux côté lac. Les travaux souterrains seront terminés début avril. Les bordures seront toutefois posées en même temps que l'enrobé.

Des photos du chantier seront effectuées une fois par mois par un drone.

Sports

M. Lambert signale que Mme Ornella Domini est redevenue championne d'Europe de boxe. Il lui adresse toutes ses félicitations au nom de toute la Ville de Versoix.

Sécurité

M. Lambert indique qu'une séance de bilan a été organisée concernant le service de piquet des compagnies de Sapeurs-Pompiers volontaires. Pour rappel deux secteurs sont concernés : Versoix, Collex-Bossy, Genthod et Grand-Saconnex, Bellevue, Pregny-Chambésy. Le partage du véhicule entre les deux Chefs d'intervention fonctionne bien.

SIS

A la lecture des statistiques du SIS, M. Lambert constate que les chiffres ont baissé depuis l'an passé avec 87 interventions dans notre commune, dont 15 alarmes automatiques (110 interventions en 2017).

Police municipale

M. Lambert rappelle que la Police municipale effectue de manière régulière des contrôles sur le territoire versoisien : pour la période du 6 février au 12 mars : 6

contrôles, 88 véhicules contrôlés, 47 amendes d'ordre posées et 4 fiches techniques.

Par ailleurs, 39 demandes d'abonnement au Parking de la Scie ont été traitées.

4. AUTORISATION À LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX-SAMUEL MAY POUR ACQUÉRIR LA PARCELLE 5367, SISE À L'AVENUE ADRIEN-LACHENAL 15, À VERSOIX

En tant que Conseiller administratif délégué de la Fondation communale de Versoix-Samuel May, M. Malek-Asghar parle sous le contrôle de son Président et commente le message relatif à l'acquisition d'un bien immobilier ainsi que le cautionnement par la Ville de Versoix des emprunts à effectuer par la Fondation que le CM doit valider.

Le CA est très favorable à cette proposition soumise ce soir au CM pour un montant de CHF 2'100'000.- et lui recommande de l'accepter.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a approuvé cette délibération à l'unanimité des 8 membres présents lors de sa séance du 14 mars 2019.

Discussion :

M. Ricci remercie le CM de voter en faveur de ce projet.

La parole n'est plus demandée.

« Autorisation à la Fondation communale de Versoix-Samuel May pour acquérir la parcelle N° 5367, sise à l'avenue Adrien-Lachenal 15, à Versoix, pour un montant de Frs 2'100'000.- et autorisation d'emprunter avec cautionnement solidaire de la commune »

Vu la Fondation communale de Versoix-Samuel May placée sous la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Versoix ;

Vu l'article 17 des statuts de la Fondation communale de Versoix-Samuel May qui stipule que les ventes et les achats d'immeubles ainsi que les emprunts et les constitutions de gages nécessitent l'approbation du Conseil municipal ;

Vu la parcelle N° 5367 totalisant une surface de 766 m2, sise avenue Adrien-Lachenal 15 à Versoix ;

Vu la proximité de cette parcelle N° 5367, située en zone de développement 4a avec les parcelles N° 5366 et N° 5365, dont la Commune est déjà propriétaire ;

Vu que le propriétaire de cette parcelle N° 5367 entend la vendre à la Fondation communale de Versoix-Samuel May pour un montant total de Frs 2'100'000.- ;

Vu que la Fondation communale de Versoix-Samuel May prendra à sa charge les frais administratifs relatifs à cette acquisition ;

Vu le projet d'acte, joint à la présente, établi par Me Jacques Wicht, Notaire à Genève, et adressé à la Fondation le 29 août 2018 ;

Vu le message joint à la présente qui décrit le processus lié à cette acquisition, version définitive, validée par le Conseil administratif en séance du 6 mars 2019 ;

Vu le préavis favorable à cette acquisition donné par le Conseil de la Fondation communale de Versoix-Samuel May lors des séances suivantes : voté le 1^{er} juin 2017 et confirmé le 31 mai 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 14 mars 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 24 OUI ET UNE ABSTENTION D'USAGE**

1. D'autoriser la Fondation communale de Versoix-Samuel May à acquérir la parcelle N° 5367 totalisant une surface de 766 m², sise à l'avenue Adrien-Lachenal 15 à Versoix, pour un montant de Frs. 2'100'000.-, et prendre à sa charge les frais relatifs à cette acquisition.

2. D'autoriser la Fondation communale de Versoix-Samuel May à emprunter la somme de Frs. 2'100'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, afin de financer l'achat cité au point 1 ci-dessus.

3. D'approuver le cautionnement solidaire par la Ville de Versoix à concurrence de Frs 2'100'000.- au prêt que contractera la Fondation communale de Versoix-Samuel May auprès de l'établissement bancaire de son choix.

4. De mentionner ce cautionnement au pied du bilan de la Commune de Versoix.

5. De demander au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais, y compris les émoluments du registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.

5. CREDIT DE FRs 950'000.- DESTINÉ À LA RENOVATION DU TERRAIN « A », LA REFECTION DU MUR DE TENNIS ET LA REFECTION DU PARE-BALLONS DU TERRAIN « C » DU CENTRE SPORTIF DE VERSOIX

M. Lambert commente le message relatif à la rénovation du terrain A, la réfection du mur de tennis et à la réfection du pare-ballons du terrain c du Centre sportif de Versoix. Ces travaux sont nécessaires car les terrains ne correspondent plus aux exigences sportives. Ils seraient réalisés durant l'été. Des ajustements seront également effectués notamment en ce qui concerne la zone de sécurité.

Le CA demande aux CM de faire bon accueil à cette demande de crédit pour un montant de CHF 950'000.-.

Préavis des Commissions :

M. Leiser indique que la commission des sports et manifestations a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité lors de sa séance du 14 février 2019. Il

précise que la discussion a porté sur l'analyse de l'urgence de la situation et de la nécessité d'entretenir ces installations de manière drastique.

En remplacement de M. Rothlisberger, président de la commission TVEDD, M. Kummer indique que la commission TVEDD a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité des 9 votants lors de sa séance du 26 février 2019.

Ceci étant dit, il précise en ce qui concerne le phasage des travaux, qu'ils débuteraient au début du mois de juin 2019 et devraient se terminer en automne 2019. La mise à disposition des terrains ne se feraient qu'à l'automne 2020.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a approuvé cette demande de crédit par 7 oui et 1 non lors de sa séance du 14 mars 2019. Il a été précisé que l'amortissement se ferait sur 10 ans, selon les recommandations du plan comptable MCH2.

Discussion :

Au nom du MCG, M. Angelo indique qu'il a voté contre cette demande de crédit lors de la dernière séance de la commission des finances. Sa fraction a demandé depuis des mois et à maintes reprises les chiffres concernant l'utilisation par le Collège du Léman des installations du CS de la Bécassière, sans succès. L'entretien, la manutention et le fonctionnement du CSV coûte des millions à la commune. Le Collège du Léman envoie des centaines d'élèves au CSV au point de parfois d'empêcher l'utilisation de certaines zones trop occupées. Le paiement de l'utilisation de ces installations doit être à la hauteur du grand nombre d'enfants qui s'y entraînent. Si paiement il y a, les chiffres tardent à être divulgués. Doit être rajouté à ces cadeaux, la mise à disposition du parking du CSV gratuitement pour les professeurs de cette école, ceci depuis des années. La cerise sur ce gâteau, amer qu'on se le dise, fut la prétention de cette école de demander CHF 10'000.- au club de basketball de Versoix pour l'utilisation de ses salles d'entraînement.

La fraction du MCG se permettra donc, jusqu'à ce que ces chiffres soient transmis, de voter contre toutes les demandes de crédit supplémentaires pour le CSV.

M. Levrat demande où en est l'extension du CSV sur le terrain adjacent.

M. Lambert indique que ce projet a été inscrit dans la première révision du plan directeur cantonal. Il n'y a pas de calendrier pour l'instant. Il appartient à l'Office fédéral du développement territorial de se prononcer.

La parole n'est plus demandée.

**« CREDIT DE FRs. 950'000.- DESTINE A LA RENOVATION DU TERRAIN « A », LA
REFECTION DU MUR DE TENNIS ET LA REFECTION DU PAR-BALLONS DU TERRAIN « C »
DU CENTRE SPORTIF DE VERSOIX »**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de procéder à la rénovation du terrain « A », la réfection du mur de tennis et la réfection du pare-ballons du terrain « C » du Centre Sportif de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, qui décrit dans les détails les coûts relatifs à ces travaux, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 13 février 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Sports dans sa séance du 14 février 2019 ;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable dans sa séance du 26 février 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 14 mars 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE
PAR 21 OUI ET 3 NON**

1. De procéder à la rénovation du terrain « A », la réfection du mur de tennis et la réfection du pare-ballons du terrain « C » du Centre Sportif de Versoix tel que décrit dans le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 13 février 2019.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs. 950'000.-, destiné à procéder aux travaux mentionnés au point 1 ci-dessus.

3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs. 950'000.- afin de procéder aux travaux cités au point 1 ci-dessus.

4. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs. 950'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.

5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs. 950'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34.33 dès 2019.

6. BOUCLEMENT DE CREDITS

PMA commente la liste des différents bouclements de crédits sur la base de ce qui a été effectivement dépensé. Il s'agit de boucler 38 crédits au total pour un montant de Frs. 71'436'120.-. Il adresse ses remerciements aux chefs de service pour cet immense travail de bouclement. Il remercie également l'administration pour le suivi des différents chantiers.

Au nom du CA, il remercie de faire bon accueil à ces bouclements de crédits.

Préavis des Commissions :

M. Leiser indique que la commission des sports et manifestations a approuvé ce bouclement de crédits à l'unanimité des 8 membres présents lors de sa séance du 6 décembre 2018.

En remplacement de M. Rothlisberger, président de la commission TVEDD, M. Kummer indique que la commission TVEDD a approuvé ce boucllement de crédits à l'unanimité des 8 votants.

M. Richard indique que la commission des bâtiments et gérance a approuvé ce boucllement de crédits à l'unanimité lors de sa séance du 29 janvier 2019.

M. Kummer indique que la commission urbanisme et transports a approuvé ce boucllement de crédits à l'unanimité des 8 membres présents lors de sa séance du 28 février 2019.

M. Riat indique que la commission de la sécurité a approuvé ce boucllement de crédits à l'unanimité des 9 membres présents lors de sa séance du 12 mars 2019.

M. Chappatte indique que la commission des finances a approuvé ce boucllement de crédits à l'unanimité lors de sa séance du 14 mars 2019.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

« BOUCLEMENT DE CREDITS D'ENGAGEMENTS »

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Vu la liste de 38 crédits en annexe de la présente délibération, dont 9 crédits avec un dépassement cumulé de **Frs 557'918.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 9'242'450.-** et 29 crédits avec une économie cumulée de **Frs 2'680'866.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 62'193'670.-** soit une économie d'un montant total de **Frs 2'122'948.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 71'436'120.-** ;

Vu le préavis de la Commission Sports et Manifestations du 6 décembre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable du 18 décembre 2018;

Vu le préavis de la Commission Bâtiments et Gérance du 29 janvier 2019 ;

Vu le préavis de la Commission Urbanisme et Transports du 28 février 2019 ;

Vu le préavis de la Commission Sécurité du 12 mars 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 14 mars 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

**ACCEPTE
A L'UNANIMITE (24 VOTANTS)**

1. Le boucllement de 38 crédits mentionnés dans la liste annexée à la présente délibération, dont 9 crédits avec un dépassement cumulé de **Frs 557'918.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 9'242'450.-** et 29 crédits avec une économie cumulée de **Frs 2'680'866.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 62'193'670.-** soit une économie d'un montant total de **Frs 2'122'948.-** pour un montant de crédits bruts cumulés de **Frs 71'436'120.-**

2. D'ouvrir les crédits d'engagement complémentaires nécessaires d'un montant total de **Frs 557'918.-** pour couvrir les dépassements suivants :

Réfection panneaux signalétique de Versoix	Frs 23'044.40
Rénovation bâtiment sauvetage	Frs 74'986.45
Rénovation château Ecogia	Frs 286'088.40
Ecogia - Pose de panneaux solaires	Frs 33'610.35
Parcelle 5365 - Louis-Dégallier 6 - préemption	Frs 5'183.00
Amén. de nouveaux locaux Police municipale	Frs 6'983.10
Cr. étude Concours rénovation Ancienne préfecture	Frs 73'288.90
Réaménagement Ami-Argand et agospace	Frs 54'450.50
Achat de 4 radars préventifs	Frs 282.50

3. D'amortir ces crédits d'engagement complémentaires selon les modalités définies pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

7.1 Motion présentée par les Verts : Proposition de motion : Proposition de motion : Pour une commune éclairée : un peu de noir s'il vous plaît !

Mme Tchamkerten prend la parole :

La pollution lumineuse qui désigne la présence nocturne gênante de lumière, est une atteinte à l'environnement et provient le plus souvent d'un éclairage inefficace. Un éclairage bien ciblé et intelligent permet une amélioration du confort, de substantielles économies d'énergie mais aussi de coûts.

Suite à l'acceptation de la motion 2422 du Grand conseil au mois d'août dernier, plusieurs communes genevoises ont décidé d'agir au niveau communal.

Notre motion demande donc au CA de présenter un rapport sur les actions envisagées sur la commune à court et moyen terme, de prendre toutes mesures utiles afin de limiter cette pollution, sans oublier un volet important, qui est la sensibilisation à la population et aux entreprises situées sur la commune.

On pourrait me rétorquer que le dossier est traité en commission TVEDD. Certes, le sujet a été évoqué notamment lors de la séance du 18 décembre 2018, à l'occasion de la présentation de l'audit réseau de l'éclairage public de Versoix par les SIG. Les SIG ont présenté, comme ils le font tous les 5 ans d'ailleurs, un audit qui est dans leur mandat de prestation. A la suite des chiffres et des statistiques qui concernent le nombre de luminaires, leur durée de vie, etc. les SIG proposent quelques solutions d'amélioration, à savoir des remplacements d'ampoules, avec la liste des coûts et les économies qui peuvent être réalisées.

La motion de ce soir vise simplement à redonner une impulsion sur ce sujet qui semble s'être assoupi. Elle souhaite donc que les nouvelles technologies soient

prises en compte, tels des radars, qui, reliés à des luminaires, détectent véhicules et piétons et s'enclenchent à leur passage. En bref toute solution innovante et connectée qui viserait plus d'efficacité.

Nous souhaitons également que la population soit sensibilisée à la problématique de la pollution lumineuse, c'est un aspect que les SIG n'abordent pas du tout et c'est une action qui pourrait être mise en place rapidement et à peu de frais.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (24 votants).

Discussion :

En tant que membre de la commission TVEDD, M. Ricci se réfère à l'audit présenté à la commission le 18 décembre dernier et aux solutions présentées. Il constate et confirme que la commission travaille sur le sujet, c'est pourquoi il ne comprend pas que la présentation de cette motion devant le Conseil municipal. Il demande le rejet de cette motion.

M. Jaussi se réjouit d'expliquer à son collègue PDC l'objet de cette motion. Les Verts étant souvent accusés d'enfoncer des portes ouvertes, il tient à détailler quelques aspects de portes enfoncées depuis son arrivée au Conseil municipal en 2011 :

- pas d'amélioration en ce qui concerne les économies d'énergie, malgré plusieurs demandes ;
- pas de mise en place d'isolation des bâtiments seulement ;
- refus de la proposition de construction systématique selon des normes plus économe que Minergie ;
- pose de panneaux solaires sur 3 bâtiments communaux seulement ;
- pas de généralisation de la pose des économiseurs d'eau sur toute la commune ;
- pas de proactivité en ce qui concerne le ramassage des déchets de cuisine malgré nos demandes répétées ;
- pas de mise en place de campagne de sensibilisation massive concernant la réduction de la consommation d'énergie ;
- pas d'engagement d'une personne en charge d'implémenter les mesures de développement durable sur la commune de manière transversale ;
- etc...

M. Jaussi constate que la politique publique de l'environnement est le parent pauvre. Les Verts demandent au CA de mobiliser les services pour produire des mesures concrètes. Cette motion demande au CA de sensibiliser la population. Il cite l'exemple du Collège du Léman dont la moitié du bâtiment reste allumé toute la nuit.

M. Enhas indique que le parti socialiste tient à relever que ce sujet a été traité au sein de la commission TVEDD. Il ne trouve pas important de revenir sur cette motion et propose son refus.

M. Richard tient à être plus précis sur l'objet de la motion. Il ne s'agit pas de faire des économies financières ou d'énergie. Il s'agit d'avoir moins de lumière lorsqu'elle n'est pas indispensable. Il cite l'exemple d'une commune dans le canton de Neuchâtel qui a renoncé à avoir de l'éclairage à tout moment. Il relève l'intérêt d'avoir une position réfléchie de l'éclairage public à Versoix.

Cette motion laisse M. Lima un peu perplexe. Il confirme que ces éléments ont été traités en commission. Il propose de poursuivre les travaux en commission.

M. Malek-Asghar a le sentiment que si tous sont d'accords sur le fonds, c'est la méthode qui pose problème. Il relève l'intérêt de l'exemple suisse du Val-de-Ruz. Il cite également l'exemple de la commune de Sauverny/France qui informe de manière publique qu'elle a rejoint l'association des communes françaises qui arrêtent l'éclairage à partir de minuit. L'impact sur la faune est également non négligeable. Il relève l'intérêt d'avoir une discussion avec les voisins directs afin d'obtenir des informations sur l'expérience qu'ils ont vécue. Il confirme que le CA est sensible à cette question.

M. Lambert demande aux dépositaires de la motion quelle est l'utilité de s'engager en tant que commune seule.

Mme Tchamkerten indique qu'une motion sur le sujet a été acceptée par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat. Elle revient sur la séance du 18 décembre et indique qu'elle n'a pas senti une grande volonté de la commission d'aller de l'avant d'une manière globale. Elle souligne l'intérêt d'opter pour une diminution de l'éclairage, voire d'une extinction dans certains quartiers.

M. Riat constate que tant les partis de gauche que ceux de droite ont posé de nombreuses questions intéressantes lors de la séance du 18 décembre, ce qui montre une sensibilité certaine envers ce sujet. Il considère que la motion n'a pas lieu d'être.

M. Lima relève l'intérêt de faire une étude afin d'observer quels sont les besoins tout en s'adaptant au règlement et aux nouveautés technologiques.

La parole n'est plus demandée.

La motion est refusée par 8 oui et 15 non et 1 abstention (24 votants).

7.2 Motion présentée par les conseillers municipaux PDC, Verts, PLR, MCG et Socialistes : Pour la création de 24 places de crèche aux Vers à Soie dès la rentrée 2019

M. Levrat prend la parole :

Je ne souhaite pas développer ici la motion, mais juste vous demander de voter l'entrée en matière comme le prévoit le règlement du CM.

Imaginez une famille qui vit tranquillement en appartement.

Un jour, l'occasion se présente d'acquérir une maison.

La décision est à prendre rapidement, elle ne se représentera pas.

Si c'est oui, il faudra consentir à se serrer la ceinture pendant quelques années.

Mais dire non, c'est renoncer à devenir propriétaire dans un futur proche et cela coûtera beaucoup plus cher plus tard.

La Ville de Versoix se trouve devant un choix très semblable suite à l'arrêt de l'exploitation de la garderie de Montfleury.

La Fondation pour la Petite Enfance a mené une étude d'ensemble des besoins en places de crèches et en places de garderie, étude qui conclut à la nécessité de prendre rapidement un certain nombre de décisions.

Suite à une réunion de la Commission Sociale où il est apparu que le Conseil Administratif n'allait pas se décider en temps utile ; un certain nombre de Conseillers Municipaux PDC, PLR, Socialiste et Verts (je ne citerai pas de noms) ont pensé qu'on pourrait encore sauver la situation avec une motion ferme à l'intention du Conseil Administratif. Cette initiative a été discutée et acceptée par leurs partis respectifs.

La motion « pour la création de 24 places de crèches aux Vers à Soie à la rentrée 2019 » a recueilli le soutien de l'ensemble des fractions de notre Assemblée. Je vous demande donc d'en voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (24 votants).

Discussion :

Mme Tchmakerten prend la parole :

Je tiens à m'exprimer au nom du groupe des Verts bien sûr mais également en tant que membre du Conseil de la Fondation communale pour la petite enfance.

Premièrement il convient de féliciter le groupe de travail, dont les membres sont issus du Conseil de Fondation, pour le travail titanesque qui a été accompli, et ce en un temps record. Le groupe a pu présenter plusieurs solutions évolutives et la solution finalement retenue pourra être mise en place en septembre de cette année déjà, grâce notamment à la reprise de la garderie de Montfleury. Ceci a été un élément décisif dans la réflexion. Les places de garderie des Vers à Soie sont ainsi maintenues, on aurait pu craindre une diminution de ces places, ce que le Conseil de Fondation ne souhaitait pas.

Le groupe des Verts a vu avec étonnement un conseil administratif très timide sur ce sujet et n'osant pas prendre de décisions.

Il faut pourtant faire vite, car les engagements des nouvelles éducatrices-nouveaux éducateurs se font maintenant, chaque mois de perdu rend la réalisation du projet plus périlleuse. De plus une petite majorité du CM souhaitait que le dossier avance plus rapidement !

Mais ô surprise en milieu de semaine dernière ! Certains conseillers municipaux ont pu convaincre leurs collègues et un consensus a pu être trouvé. La motion de ce soir peut être déposée dans la sérénité...

Nous espérons donc que le CA accueillera avec bienveillance cette motion qui porte un projet important pour Versoix et qui bénéficie directement aux citoyens.nes.

M. Levrat indique que le CM ne peut donner un mandat impératif au CA. Le CM peut que l'engager vivement à entreprendre les démarches nécessaires et les autorisations pour la mise aux normes de la garderie de Montfleury pour son ouverture à la rentrée 2019. Il relève la nécessité que le CM se prononce sur un message lors de sa session du mois d'avril 2019. Pour les années suivantes, il conviendra d'intégrer cette démarche dans le processus budgétaire de la commune.

M. Chappatte souligne l'important besoin de places de crèche en regard avec un besoin de place de garderie moins important. Il relève par ailleurs les coûts

importants de construction et les délais pour sortir un bâtiment de terre. Il relève l'intérêt des opportunités à saisir en vue de la réalisation de ce projet.

M. Marquis revient sur le système de gestion de la petite enfance à Genève : en 15 ans Genève a plus que doublé les places d'accueil en crèche. Cet effort colossal a reposé en bonne partie sur les communes.

Il considère que ce système est arrivé au bout d'un cycle. La petite enfance a probablement besoin d'intercommunalité et d'une gestion mieux coordonnée au niveau cantonal.

Il serait pertinent de faire passer les entreprises d'un rôle passif d'observateurs de la petite enfance à un rôle d'acteurs et parties prenantes.

Cette motion permet de préciser ce qui est attendu du CA, c'est à dire d'avoir une validation des chiffres et des données disponibles afin que le CM puisse se prononcer sur la base d'un message exhaustif sur le projet présenté par la Fondation et qui présente un certain nombre d'avantages.

M. Zimmermann aimerait se réjouir de ce consensus trouvé en vue du soutien à un projet rendu absolument nécessaire par rapport à la forte demande sur la commune en regard des 183 enfants inscrits sur liste d'attente.

M. Lima tient à ramener les choses un peu plus terre à terre en citant son expérience de jeune papa. Il se réjouit ainsi de la mise en place d'une étude financière de ce projet qui permettra aux jeunes parents de se libérer l'esprit par rapport aux difficultés à trouver des places d'accueil pour leurs enfants.

M. Kummer relaie la lettre d'une partie du personnel de la petite enfance. Il relève l'importance de faire spécialement attention aux conditions de travail du personnel qui est relativement inquiet.

M. Malek-Asghar constate en effet que se pose la question sociale. Il rappelle que l'employeur du personnel de la Fondation EVE est la Fondation EVE. Il confirme que le CA est sensible à cette question qui est l'un de ses sujets actuels de préoccupation.

Il rappelle également que la Fondation perçoit un montant d'environ 10 % du budget communal. Si ce projet est développé de manière concrète, ce chiffre passera à environ 15 % du budget communal. Le CA a ainsi une responsabilité au niveau du contrôle de dépenses de ce montant avec la révision d'un certain nombre de règles de gouvernance.

La parole n'est plus demandée.

La motion est acceptée à l'unanimité (24 votants) et renvoyée au Conseil administratif.

7.3 Circulation Route de Saint-Loup

Mme Tchamkerten demande des informations concernant la circulation de la Route de Saint-Loup. Le retour des habitants fait état d'une grande gêne de leur part par rapport à un surplus de trafic.

M. Lambert reconnaît qu'il y a un accroissement du trafic dans ce secteur et confirme que les flux sont répartis de la meilleure manière possible.

7.4 Débat sur la réforme de la fiscalité

Mme Tchamkerten signale qu'un débat est organisé lundi 25 mars à 20h00 sur la réforme de la fiscalité en vue du vote du 19 mai prochain.

M. Fauchier-Magnan signale qu'un débat sur le même sujet aura lieu le 11 avril à Lachenal. Une communication suivra prochainement.

7.5 Livraison des courses à domicile

M. Chappate signale le développement d'une nouvelle prestation en lien avec le marché : la livraison des courses à domiciles par un cyclo-messager.

Ce système a été mis en place grâce à la FIVEAC, en collaboration avec la Mairie et l'ADER.

M. Malek-Asghar tient à remercier le Président de la FIVEAC et de l'ADER. La Mairie est très intéressée à un développement rapide de cette prestation afin d'apporter une réponse aux difficultés constatées avec le chantier de la route de Suisse. Au niveau social c'est l'occasion d'engager un certain nombre de personnes.

PAROLE AU PUBLIC

- M. Bourbala revient sur le crédit complémentaire voté en juin 2016 par le CM concernant l'automatisation des portes du Boléro. Il demande pour quelle raison rien n'a été fait à ce jour.
M. Malek-Asghar prend bonne note de cette intervention et confirme être favorable à l'automatisation des portes. Cette demande sera relayée.
- Mme V. Schmidt tient à adresser ses remerciements à cette assemblée délibérative pour avoir entendu et pris en main de façon rapide, dynamique et efficace la problématique de l'ouverture des places d'accueil de la petite enfance.

Le Président lève la séance à 22h00.

* * * * *